



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2026 / 09

« Demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et suppression du système forfaitaires »

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 19.05.2026

TABLES DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Objet du préavis	3
3. Répartition géographique	4
4. Objectifs poursuivis	4
5. Enjeux d'équité et de gestion	5
6. Aspects financiers	5
7. Organisation du projet	6
8. Synthèse.....	6
9. Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le déploiement de compteurs d'eau intelligents et la suppression du système forfaitaire.

1. Préambule

Le projet pilote de déploiement de compteurs lisibles à distance a démontré l'efficacité de ce matériel pour notre commune. La collecte des index en fin d'année se fait à distance en parcourant les routes et ruelles du village. Tous les index d'une même zone sont ainsi collectés le même jour et non pas entre début octobre et fin décembre.

La plateforme de transfert de données mise en place dans le cadre du projet pilote a démontré son efficacité avec un gain de temps significatif pour le traitement des factures. A l'époque, la bourse comptait 6h de travail pour rassembler les données transmises par les propriétaires, vérifier la pertinence des chiffres et lancer l'impression de la facturation pour Mur. En 2025, cette même opération a duré 20min montre en main pour produire la facturation de tous les compteurs de Mur.

L'efficacité du système a été démontré du côté de l'administration et il faudra une année pour déterminer la différence de comptage entre des compteurs anciens et des compteurs neufs. Il est connu que les compteurs sous-estiment les volumes avec le temps au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Ainsi un gain en termes de volume facturé est attendu en remplaçant à terme tous les compteurs de la commune par des compteurs neufs.

La somme de l'eau produite par nos source et l'eau achetée à l'ABV est estimée à 360'000m³ en 2025. Selon la première version des comptes 2025, 275'000m³ équivalent ont été vendu à 1.35/m³. Les 85'000m³ de différence contiennent les fuites dont il est impossible d'évaluer le volume, mais aussi le mauvais comptage lié aux vieux compteurs et bien entendu les résidences secondaires qui paient un forfait augmenté de 200.- à 250.- par année avec le nouveau règlement mis en place en 2025. Ce même règlement permet maintenant d'équiper tous les bâtiments avec un compteur sous réserve que ce soit techniquement possible.

2. Objet du préavis

Le présent préavis vise à poursuivre la modernisation de la gestion de l'eau potable par le déploiement de compteurs d'eau intelligents, avec pour objectif principal la suppression définitive des contrats forfaitaires sur le territoire communal.

Dans ce cadre, il est prévu :

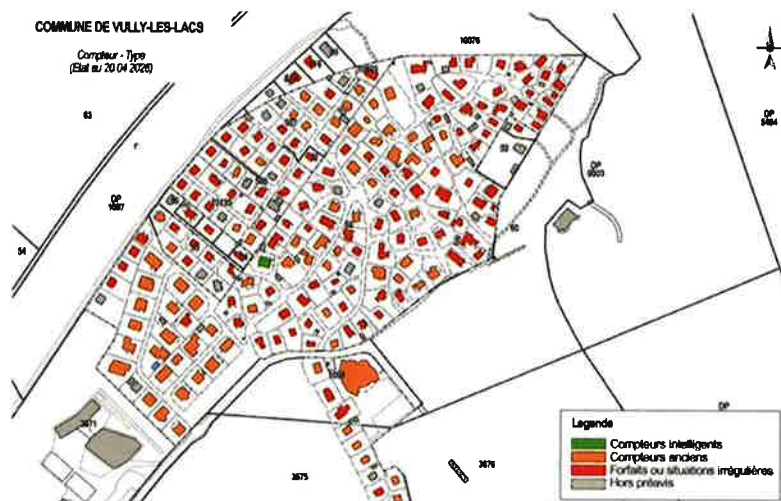
- l'équipement de 172 résidences secondaires actuellement sans compteur ;
- le remplacement de 174 compteurs vétustes dans des résidences secondaires par des compteurs intelligents.

Le projet porte ainsi sur un total de 346 compteurs.

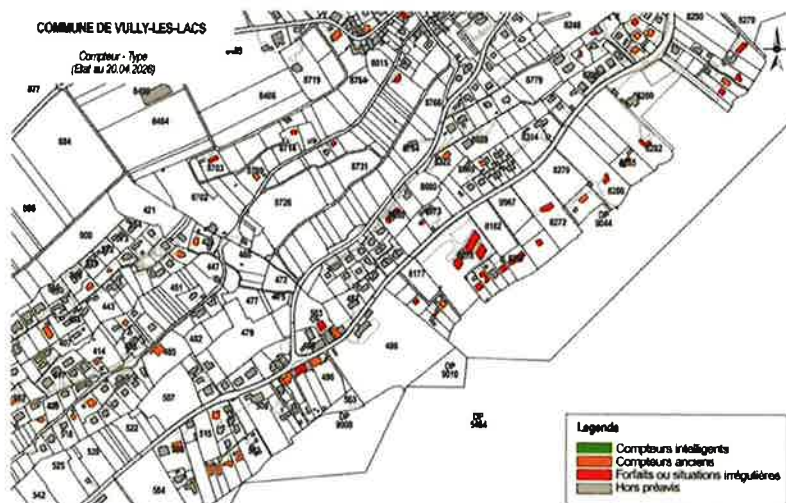
3. Répartition géographique

Le quartier des Gros Buissons représente une part importante du projet, avec :

- 125 nouveaux compteurs à poser, soit environ 72.7 % des nouveaux équipements prévus ;
- 83 compteurs à remplacer, soit environ 47.7 % des remplacements prévus.



Au total, cela représente 208 compteurs sur 346, soit environ 60.1 % du projet concentré dans ce secteur.



Le solde des compteurs est réparti sur le reste du territoire communal, en particulier dans les zones de résidences secondaires situées le long des rives du lac de Morat.

4. Objectifs poursuivis

Ce déploiement permettra :

- de supprimer les systèmes forfaitaires encore en vigueur ;
- de garantir une facturation basée sur la consommation réelle ;

- d'améliorer la précision globale du comptage ;
- de renforcer le suivi des consommations et la détection des pertes du réseau.

5. Enjeux d'équité et de gestion

Au-delà des aspects techniques, ce projet répond à un enjeu fondamental d'équité entre les usagers. Le système forfaitaire actuel engendre des disparités importantes, certains usagers payant davantage que leur consommation réelle, tandis que d'autres sont sous-facturés.

La généralisation des compteurs permet de garantir un principe simple : chaque consommateur paie selon sa consommation effective.

Cette problématique est particulièrement marquée pour les résidences secondaires, dont les consommations sont très variables et difficilement compatibles avec un système forfaitaire.

Par ailleurs, dans un contexte de gestion durable des ressources, une meilleure connaissance des volumes consommés constitue un levier essentiel pour :

- identifier les pertes du réseau,
- optimiser les investissements,
- encourager une consommation responsable.

Enfin, ce projet participe à la modernisation de l'administration communale, en simplifiant les processus de relevé et de facturation.

6. Aspects financiers

Sur la base des résultats du projet pilote ainsi que des retours des différents intervenants, le coût moyen pour la fourniture, la pose et la mise en service d'un compteur d'eau intelligent est estimé à **CHF 600.– par unité**, se décomposant comme suit :

- CHF 480.– pour le matériel
- CHF 120.– pour la pose et les prestations administratives

Le coût total pour la pose et le remplacement des **346 compteurs** s'élève ainsi à :

Poste	Montant
Pose et remplacement de 346 compteurs	CHF 207'600.00
Divers et imprévus (15 %)	CHF 31'140.00
TVA (8.1 %)	CHF 19'337.94
Arrondi	CHF 1'922.06
Total	CHF 260'000.00

Le montant de **CHF 260'000.–** constitue ainsi le crédit d'investissement demandé.

Ce montant intègre une marge pour imprévus permettant de couvrir d'éventuelles adaptations techniques sur site (accessibilité, configuration des installations existantes, etc.), garantissant ainsi une bonne maîtrise financière du projet.

La charge d'amortissement se comptabilisera sous le chapitre 8100 sur une durée de 15 ans selon RCom. L'investissement sera résumé dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 250'000, Mobilier, machines et matériel d'exploitation.

7. Organisation du projet

L'étude, la coordination et le pilotage du projet seront assurés par le service technique de la commune, garantissant une conduite maîtrisée et cohérente de l'opération.

La phase d'exécution des travaux fera l'objet d'un appel d'offres public, conformément aux dispositions en vigueur.

8. Synthèse

Le projet présenté constitue une étape déterminante dans la modernisation de la gestion de l'eau potable à l'échelle communale.

Fort du succès du projet pilote mené à Mur, il vise à généraliser l'utilisation de compteurs d'eau intelligents dans les secteurs encore soumis à des systèmes forfaitaires, en particulier dans les résidences secondaires, afin d'aboutir à une couverture complète du territoire.

Au-delà de son aspect technique, ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs :

- garantir une facturation équitable, transparente et basée sur la consommation réelle ;
- améliorer la connaissance des flux d'eau et la détection des pertes du réseau ;
- renforcer une gestion durable et responsable de la ressource en eau ;
- moderniser les outils et processus de l'administration communale.

Sur le plan financier, l'opération est maîtrisée et s'inscrit dans une logique d'investissement nécessaire à long terme, visant à améliorer la fiabilité du système et à anticiper les évolutions futures du réseau.

La suppression des contrats forfaitaires constitue une avancée majeure, dans la mesure où, à l'issue de ce projet, l'ensemble des bâtiments concernés sera équipé de compteurs d'eau. La commune disposera ainsi d'un système de mesure homogène sur l'ensemble de son territoire.

Dès lors, il ne subsistera plus que des compteurs à remplacer, ouvrant la voie à un renouvellement progressif des anciens appareils afin d'harmoniser entièrement le parc de compteurs.

Il convient enfin de relever que tous les compteurs installés ou remplacés individuellement depuis 2025 sont des modèles lisibles à distance, garantissant ainsi la cohérence, la performance et la pérennité du système déployé.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que le déploiement de compteurs d'eau intelligents et la suppression des contrats forfaitaires constituent une évolution indispensable pour la commune.

Ce projet permet :

- d'instaurer une égalité de traitement entre les usagers ;
- d'assurer une gestion plus rigoureuse et transparente de l'eau potable ;
- de disposer d'outils modernes adaptés aux enjeux actuels ;
- de poser les bases d'une politique durable en matière de gestion des ressources.

Il s'agit d'un projet structurant, à la fois pragmatique et visionnaire, qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la Municipalité.

Fondées sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose, dès lors, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal N° 2026 / 09 ,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à déployer l'installation de compteurs d'eau intelligents;
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 260'000.- TTC;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante de la bourse communale;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 21.04.2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Michel Verdon



La Secrétaire :



Emilie Savary

Municipal délégué : M. Bally Alain

Annexe : -

